

18 Novembre : Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école



Le harcèlement nuit gravement à la vie scolaire des écoles et des établissements

Pour sensibiliser la communauté éducative aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire, la journée **Non au harcèlement** est organisée chaque année au mois de novembre. Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie.

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement. Insidieusement, ces agressions répétées impactent sensiblement l'enfance et l'adolescence de près de 700 000 élèves environ, toutes catégories sociales confondues (source enquête victimation 2015 - DEPP).

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), **le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de cyber-harcèlement.** Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ». Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies, etc.

SIGNALER UN CAS DE HARCÈLEMENT

30 20 pour signaler un cas de harcèlement

Ce dispositif téléphonique, gratuit depuis tous les postes, propose écoute, conseil et orientation aux appelants.

Le 3020 est joignable du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi.

3018 en cas de cyberharcèlement

100% anonyme, gratuit et confidentiel, Net Écoute est le numéro vert national de prise en charge des victimes de cyberharcèlement à l'école.

Le 3018 est joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h à 18h.

18 Novembre : Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école

**— EN CAS DE
CYBERHARCÈLEMENT**

Contactez Net Écoute au **3018**

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS :
APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 20h
samedi de 9h à 18h

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR